

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 8358 du 20 décembre 2016 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1630541S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 7911 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630407S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} janvier 2017 :

Stoll Damien	NIGEND : 70 293	NLS : 5 283 096
Ghibaud Philippe	NIGEND : 121 458	NLS : 5 221 349

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2017 :

Haillant Philippe	NIGEND : 137 060	NLS : 5 324 342
--------------------------	------------------	-----------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2017 :

Grandpierre Serge	NIGEND : 150 539	NLS : 8 008 341
--------------------------	------------------	-----------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2017 :

Vernier Michaël	NIGEND : 198 755	NLS : 8 053 452
Le Boucher Ludovic	NIGEND : 174 699	NLS : 8 028 258
Glorieux Pierre-Damien	NIGEND : 204 153	NLS : 8 055 091
Chopin Mathieu	NIGEND : 225 235	NLS : 8 083 981
Barthe Richard	NIGEND : 218 631	NLS : 8 064 991

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2016.

*Le colonel, commandant par suppléance
la gendarmerie de l'air,*
J. MARTIN